

CONDITIONS GENERALES DE VENTE à jour au 01.09.2020

1. Tarif

- 1.1 Le prix par participant est indiqué de manière expresse dans les dispositions particulières des conventions de formation ; il est libellé HT, la TVA s'appliquant au taux normal.
- 1.2 Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.
- 1.3 Pour les formations « inter », le tarif comprend la documentation pédagogique, ainsi que les déjeuners (pour les formations s'échelonnant sur une journée complète), petits-déjeuners d'accueil et pauses café / sauf clause contraire.
- 1.4 Pour les formations « intra », le tarif comprend le coût de déplacement des formateurs.
- 1.5 FiD Formation ne prend pas en charge les frais d'hébergement et de déplacement des participants.

2. Inscription & Présence & Plan de formation

- 2.1 L'inscription du Client, valant bon de commande définitif, se matérialise par la signature de la convention de formation, préparée par FiD Formation. Cet acte sous seing privé comprend l'indication des éléments généraux de la formation : date, lieu, thème, contenu de l'animation, programme, coût financier, etc.
- 2.2 L'annulation de l'inscription du Client (rétractation) à une formation « intra » ne peut pas intervenir dans un délai de moins de vingt jours ouvrés avant le début de la formation ; elle doit être matérialisée par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Pour les annulations des formations « inter » : voir les mentions ci-après.
- 2.3 Le participant doit signer la feuille d'émargement préparée par FiD Formation. Une attestation de présence est délivrée par FiD Formation pour chaque formation suivie, incluant la mention de la validation du test de validation des acquis de la formation.
- 2.4 Chaque séminaire donne lieu à demande auprès de chaque participant d'une fiche d'évaluation (rédigée en fin de journée), suivie d'un bilan qualité réalisé postérieurement au séminaire (fiche adressée en annexe du compte-rendu pédagogique). Un point pédagogique est aussi à rendre par le manager, outre un bilan d'ensemble réalisé dans le mois qui suit entre le Client et FiD Formation.
- 2.5 L'intégration de la formation dans le plan de formation du Client relève de la responsabilité exclusive de ce dernier, l'inscription étant basée sur la fiche pédagogique présentée par FiD Formation pour chaque session via son site internet et reproduite intégralement dans la convention de formation.

3. Règlement & Organismes collecteurs

- 3.1 Le règlement s'opère comptant lors de l'inscription. FiD Formation émet une facture acquittée. Tous les envois sont opérés par courriel. Les paiements sont à faire par virement bancaire.
- 3.2 En cas de non paiement à l'inscription, le participant inscrit ne pourra pas suivre la formation.
- 3.3 Les factures FiD Formation sont payables sans escompte.
- 3.4 En cas de retard de paiement, il sera appliqué un intérêt de retard de 25 % conformément aux dispositions fixées par l'article 441-6 du Code de commerce.
- 3.5 FiD Formation ne gère pas les demandes de prise en charge sur les budgets des organismes collecteurs (de taxe formation continue); l'imputation (avec le respect des textes en vigueur : conditions, plafonnement, modalités, suivi, ...) des factures FiD Formation sur les montants Opcv ou Fif-pl relève de la responsabilité exclusive du Client.

4. Annulation & Report & Remplacement

- 4.1 FiD Formation peut décider, faute d'un nombre suffisant de participants ou du fait de circonstances indépendantes de sa volonté (problèmes de transport aérien notamment), de reporter la formation ; l'information est alors donnée aux inscrits au moins trois jours avant la formation prévue (sauf délai plus court en cas d'événements de force majeure) ; chaque participant peut alors soit confirmer son inscription pour la nouvelle journée, soit l'annuler sans frais. Si le règlement est intervenu et que la nouvelle session de remplacement ne convient pas au Client, FiD Formation procède au remboursement immédiat par virement bancaire.
- 4.2 Un participant inscrit (en formule « inter ») peut décider l'annulation de son inscription sans frais en cas d'information donnée à FiD Formation (par mail : action@fidformation.com) au moins dix jours avant la date de la session prévue ; dans le délai compris entre dix jours et la veille de la formation, un versement de 50 % des frais d'inscription est dû à FiD Formation ; en cas d'annulation décidée le jour même de la formation, le versement à réaliser est de 100 % du coût de l'inscription.
- 4.3 Chaque journée fait l'objet de l'envoi d'une « convocation » adressée par mail au Client (pour l'ensemble du groupe) au moins cinq jours avant la date de la formation. Pour les formations en « intra », la convocation est réalisée par le Client.
- 4.4 Tous les échanges mails font l'objet d'une confirmation en réponse. Sans réponse apportée dans les 48 heures par FiD Formation, le mail envoyé par le Client est réputé non reçu et doit être renvoyé.

5. Supports FiD Formation

- 5.1 Le classeur pédagogique FiD Formation est soumis aux règles du droit de la propriété intellectuelle. Toute copie est interdite.
- 5.2 Les supports techniques complémentaires remis aux participants sont aussi soumis à la réglementation de protection des droits d'auteur ; aucune copie ne peut être réalisée.

6. Informatique et liberté

- 6.1 Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à FiD Formation en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FiD Groupe.
- 6.2 Conformément à la réglementation française, le Client peut s'opposer à une telle communication et peut exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de FiD Formation.

7. Responsabilités

- 7.1 La Société FiD Formation est tenue à une obligation de moyens et non une obligation de résultat.
- 7.2 FiD Formation n'est pas responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les participants aux journées de formation.
- 7.3 Les éventuels litiges qui ne pourraient pas être résolus à l'amiable seront de la compétence exclusive des tribunaux de Paris quel que soit le lieu du siège social du Client. Ils seront analysés par application de la loi française.
- 7.4 Par « FiD Formation », il faut entendre ci-avant la SARL Fiduciaire Internationale de Développement.